

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

M.R.C. DE LOTBINIERE

(QUÉBEC)

RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2007

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 159-1990
INTITULÉ "PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À :**

- **agrandir l'aire d'affectation industrielle II à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB1;**

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005
INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :**

- **agrandir la zone industrielle 08-I à même la zone résidentielle 07-H;**
-

SESSION RÉGULIÈRE du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Croix, tenue le quatrième jour du mois de septembre 2007, à vingt heures, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

LE MAIRE : Monsieur Jacques Gautier

LES CONSEILLERS :

Monsieur Jean Lafleur
Monsieur Berchmans Dancause
Monsieur Michel Routhier
Monsieur Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement intitulé « Plan d'urbanisme » portant le numéro 159-1990 fut adopté le 18ième jour du mois de décembre 1990;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier lesdits règlements numéros 159-1990 et 355-2005 de façon à :

- agrandir l'aire d'affectation industrielle II à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB1;
- agrandir la zone industrielle 08-I à même la zone résidentielle 07-H;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de juillet 2007, le projet de règlement numéro 394-2007 portant sur l'aire d'affectation industrielle II et sur la zone industrielle 08-I et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le septième jour d'août 2007 sur le projet de règlement numéro 394-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le septième jour d'août 2007, le second projet de règlement numéro 394-2007 portant sur les sujets mentionnés en titre et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2007

ATTENDU QU'aucune requête n'a été déposée pour demander la tenue d'un registre et que le règlement est considéré approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le septième jour du mois d'août 2007 relativement à ce règlement;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lafleur

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 394-2007 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

ARTICLE 1.- Le présent règlement est intitulé :

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 159-1990 INTITULÉ "PLAN D'URBANISME" DE FAÇON À:

- **agrandir l'aire d'affectation industrielle I1 à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB1;**

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À:

- **agrandir la zone industrielle 08-I à même la zone résidentielle 07-H;**

ARTICLE 2.- Le présent règlement a pour objet de modifier le règlement 159-1990 adopté par le conseil lors d'une session tenue le 18ième jour du mois de décembre 1990 et le règlement 355-2005 de cette municipalité, adopté par le conseil lors d'une session tenue le 16ième jour du mois de mai 2005, de façon à:

- **agrandir l'aire d'affectation industrielle I1 à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB1;**
- **agrandir la zone industrielle 08-I à même la zone résidentielle 07-H;**

ARTICLE 3.- Le plan d'affectation faisant partie intégrante du règlement 159-1990 intitulé "Plan d'urbanisme" sous la cote "Annexe A" est, par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que l'aire d'affectation industrielle I1 est agrandie à même l'aire d'affectation résidentielle de moyenne densité RB1.

Copie conforme d'une partie du plan d'affectation, après avoir été initialisée par son Honneur le Maire et Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement sous la cote "Annexe A".

ARTICLE 4.- Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement 355-2005 intitulé "Règlement de zonage" sous la cote "Annexe B" est, par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que la zone industrielle 08-I est agrandie à même la zone résidentielle 07-H.

Copie conforme d'une partie du plan de zonage, après avoir été initialisée par son Honneur le Maire et Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier pour fins d'identification, est jointe au présent règlement sous la cote "Annexe B".

ARTICLE 5.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CROIX

CE 4^{ième} jour du mois de septembre 2007.

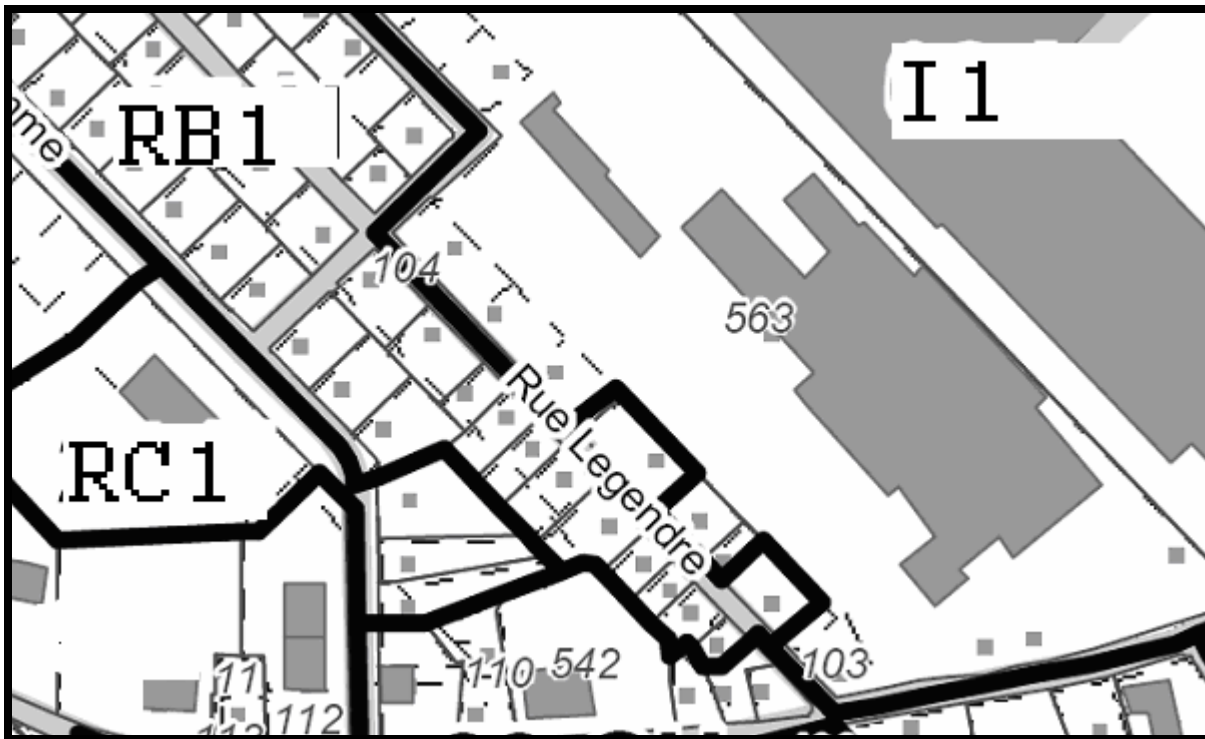
M. Jacques Gauthier
Maire

Mme France Dubuc
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe

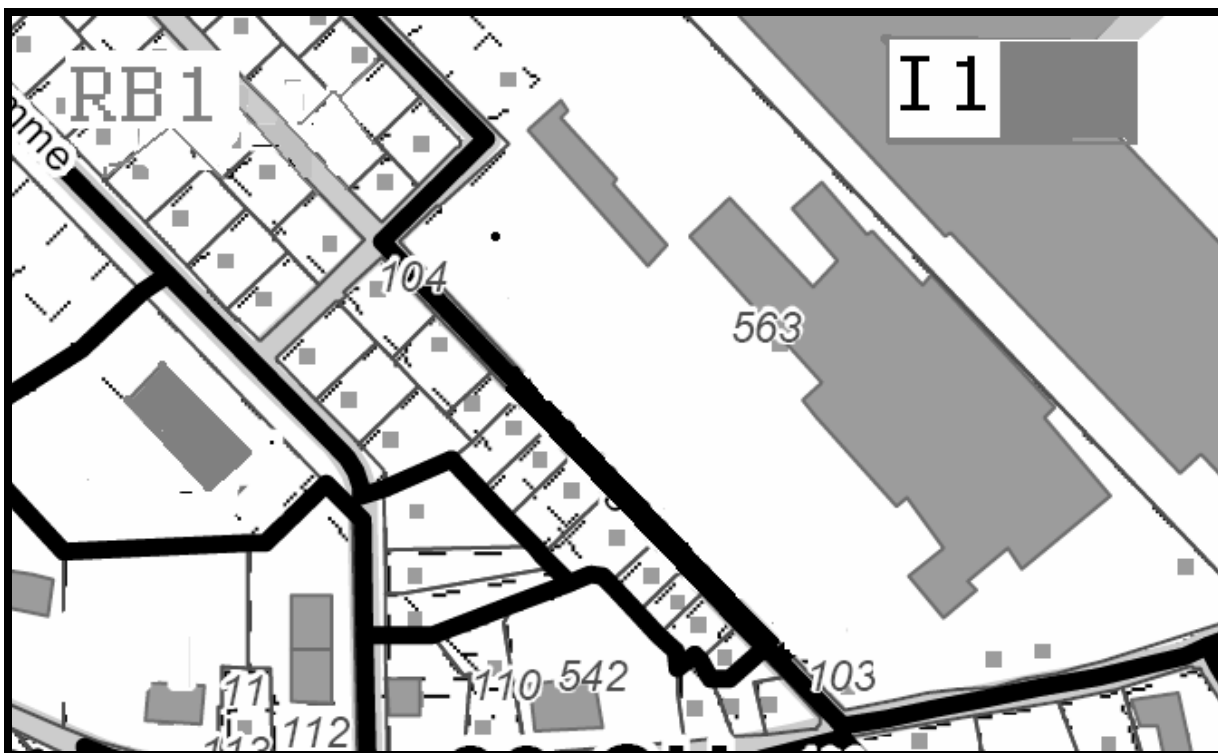
SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2007

ANNEXE A

AVANT



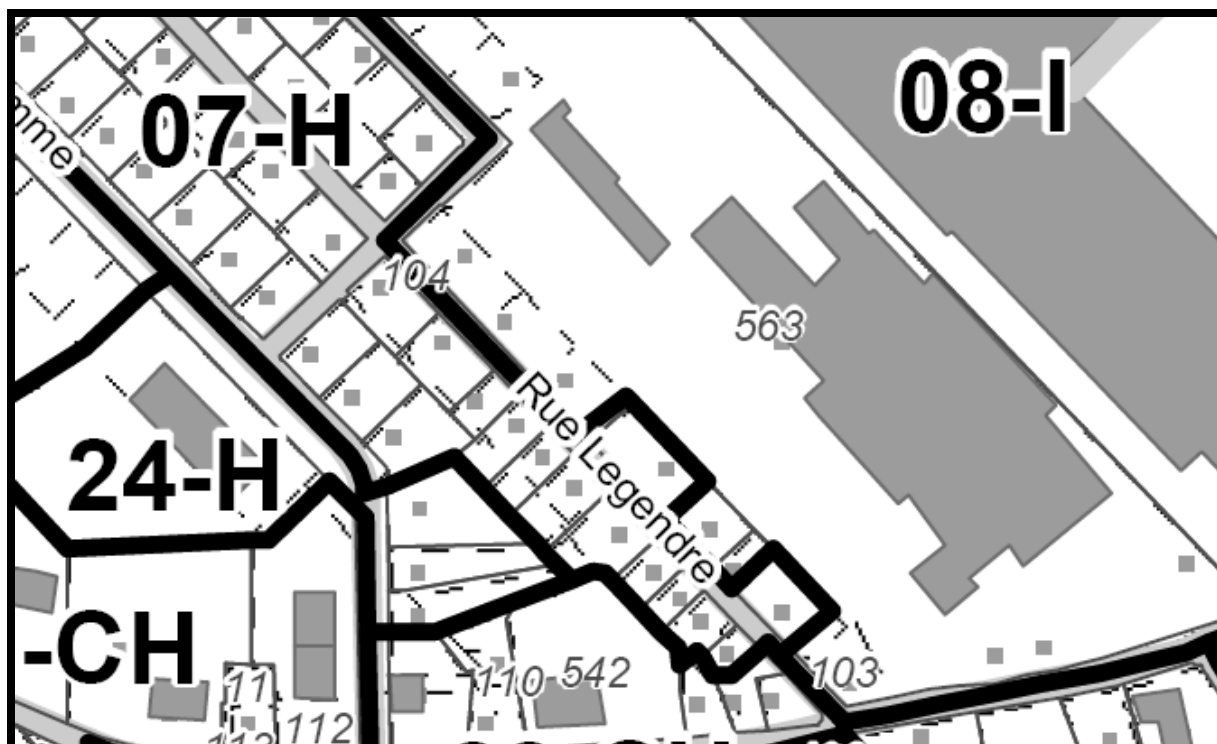
APRÈS



SUITE DU RÈGLEMENT NUMÉRO 394-2007

ANNEXE B

AVANT



APRÈS

